

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIRAZEIL

Séance du mercredi 29 mai 2019

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Absents : 00

Pouvoir : 04

L'an deux mille dix neuf

Le vingt-neuf mai,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mai 2019

Mme VALENTI a été désignée comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PIRA, M. LEBEDINSKY, Mme VALENTI, M. GILLE, M. LATASTE, M. SCANDIUZZI, M. TREZEGUET, Mme VALENTIN

POUVOIRS : Mme SCAFFINI à M. PAULAY, Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET, Mme DELRIEU-GILLET à M. COURREGELONGUE, Mme ZOIA à M. PIRA

ABSENTS / EXCUSES : Mme SCAFFINI, M. MENIER, M. JUIN, M. LATASTE, Mme PINASSEAU, M. BLANCHARD, Mme VALENTIN Mme RATINAUD

1. Sécurité : point sur la mise en place d'une vidéo protection.

Rapporteur : Le Maire COURREGELONGUE et M. LEBEDINSKY

Monsieur LEBEDINSKY et Monsieur Le Maire expose l'avancée du dossier sur la mise en place d'une vidéo protection, un débat s'installe sur la nécessité d'installer des caméras. M. TREZEGUET exprime son mécontentement d'installer des caméras dans le village et sur l'article de presse dans le journal. M. VALENTI et M. SCANDIUZZI disent qu'il est regrettable d'arriver à mettre en place des caméras. M. Le Maire explique que lui également n'était pas favorable à la mise en place de caméras de surveillance, cependant, au vu du nombre de cambriolages, cette solution devient nécessaire. Plusieurs réunions publiques ont été réalisées avec la population. La priorité est le bourg. Mme VALENTIN demande d'avoir le dossier complet par mail.

Monsieur le maire explique qu'il a demandé des devis afin d'estimer le coût du projet.

2. Partenariat Commune de Virazeil / Société AXA : mise en place de mutuelles Santé et Dépendance.

Rapporteur : Le Maire, COURREGELONGUE Christophe

Monsieur le Maire expose le projet de partenariat avec la société AXA, il explique le courrier que souhaite envoyer AXA à la population. M. le maire fait lecture de la délibération à prendre.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette démarche mais ne souhaite pas être associé, par courrier et par communication municipale au courrier Axa. La commune met à disposition d'Axa une salle municipale.

3. Avancement de grade : création de 2 postes « adjoint technique principale 2^{ème} classe

Rapporteur : M. le Maire COURREGELONGUE Christophe

Monsieur le Maire explique que suite à la décision d'avancement de grade de deux agents, il est nécessaire de créer 2 postes » : un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. Finances : participation 2018 aux écoles extérieures

Rapporteur : M. le Maire COURREGELONGUE Christophe

Monsieur le Maire expose le fonctionnement de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité. Il explique que la commune de VIRAZEIL accueille dans ses écoles des enfants domiciliés dans d'autres communes et qu'en application au Code de l'Education, ces communes de résidence sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'accueil qui scolarisent les enfants pour lesquels elles ont donné leur accord d'inscription.

M. Le Maire expose le cout moyen d'un élève pour l'année 2017-2018 :

- 1833 euros pour un enfant de maternelle par an

- 298,43 euros pour un enfant de l'élémentaire par an

Il explique qu'il est nécessaire de délibérer pour pouvoir percevoir le paiement des frais scolaires par les autres communes. Un débat s'installe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. Vote des jurés d'assises 2020.

Rapporteur : M. le Maire COURREGELONGUE Christophe

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, l'arrêté préfectoral n°47-2018-04-09-004 fixe la répartition du nombre de jurés tirés au sort pour constituer les listes annuelles du jury criminel pour l'année 2020 dans le département de Lot-et-Garonne. Ce nombre est fixé à 264 dans le Lot-et-Garonne, pour l'année 2020, soit 1 juré pour la Commune de VIRAZEIL.

Dans chaque commune, en vue de dresser la liste préparatoire à la liste annuelle, Le conseil municipal tirera au sort publiquement à partir de la liste électorale générale un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Soit 3 personnes tirées au sort pour la commune de Virazeil.

Le Conseil Municipal procédé au tirage au sort.

Les personnes qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises sont :

Nom et Prénom	Adresse	Date de naissance
TWORKOWSKI-ROBIN Sylvie	Lieu-dit "Duchamp" - 47200 VIRAZEIL	25/12/1981
FREDRIGO Gérard	Lieu-dit "La Gazelle"- 47200 VIRAZEIL	19/09/1942
SEYRAT Denis, Irénée	1 Lieu-dit "Les Echars" - 47200 VIRAZEIL	08/07/1968

6. EAU 47 : révision du zonage d'assainissement des eaux usées : avis simple du projet.

Rapporteur : M. Le Maire COURREGELONGUE Christophe

M. le Maire expose le projet d'assainissement et projette la carte du zonage eau47. Il fait lecture de la délibération demandée. Eau47 a besoin de l'avis simple du projet. Un débat s'installe (la commune est-elle obligée de réaliser les travaux, si des travaux d'assainissement individuel ont été refait, les frais engagés doivent-êtré refait...). M. Le maire explique qu'il n'y pas d'obligation de travaux pour la commune.

Le conseil municipal après délibération accepte à l'unanimité.

Monsieur LEBEDINSKY quitte la séance du conseil municipal pour le prochain point

7. PLU : présentation des recours gracieux et signature de la convention avec l'avocat

Rapporteur : M. Le Maire COURREGÉLOGUE Christophe et M. PIRA

Monsieur le Maire explique les deux recours reçus :

- 1^{er} Recours :

Etat : la zone NP n'a pas assez de détail dans la justification (courrier du 24 avril). Il faut davantage détailler, les paysages et les cônes de vue. Sur la carte les corridors écologiques ne sont pas assez bien ainsi que la trame bleue, il manque des hachures.

M. le maire expose la carte graphique et explique le recours.

- 2^{ème} Recours :

Un administré a envoyé un recours à la commune

Mme le Maire explique le recours en projetant la carte

M. PIRA prend la parole pour expliquer les objectifs du PLU (comblement des dents creuses et restructuration des fonds de jardin). Un débat s'installe.

Cet administré se tourne vers M. le Maire et demande de revoir la délibération et le PLU.

M. Le Maire a contacté un avocat pour avoir un conseil et explique l'échange avec celui-ci

Monsieur le Maire explique la convention avec l'avocat pour le 2^{ème} recours.

Après débat, le conseil municipal accepte, à la majorité, la signature de la convention et donne toutes délégations pour cette affaire durant toute la procédure à M. le Maire.

(2 abstentions : M. TREZEGUET, Mme PINASSEAU (pouvoir))

**Monsieur le Maire quitte la séance du conseil municipal pour le prochain point
Monsieur LEBEDINSKY rejoint le Conseil municipal pour les prochains ordres du jour**

8. Lotissement « cœur de bourg » : garantie d'emprunt portée par la commune pour le prêt de la SEM47

Rapporteur : M. PIRA

M. PIRA expose que par concession d'aménagement en date du 30 Aout 2018 la commune de VIRAZEIL a confié à la SEM47 l'aménagement du lotissement Cœur de Bourg, lotissement qui permettra de proposer 18 lots en libre accession. L'engagement de ces travaux nécessite la mise en place d'un emprunt. Après mise en concurrence de plusieurs banques, la SEM47 a retenu l'offre du Crédit Agricole qui propose de réaliser ce prêt pour un taux fixe de 0,85 % sur une durée de 7 ans. Conformément à l'article 19 de la concession d'aménagement, il appartient maintenant à la commune de VIRAZEIL d'apporter sa garantie à hauteur de 80% du montant emprunté pour finaliser la mise en place du prêt et engager les travaux dans la foulée.

M. PIRA explique les caractéristiques financières du prêt, les conditions de garantie, l'engagement de la Commune tout au long du prêt. :

Etablissement prêteur :	CAISSE D'EPARGNE
Montant :	500 000 euros
Durée totale	7 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Conditions financières :	Taux fixe 0,85 %
Calcul des intérêts :	Sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours
Mode d'amortissement du capital :	Progressif
Garanties :	Garantie de la Commune de Virazeil à hauteur de 80% du montant emprunté
Frais de dossier :	500 €

Un débat s'installe.

Le conseil municipal après avoir **délibéré accepte à l'unanimité**

Monsieur le Maire rejoint le Conseil municipal pour les prochains ordres du jour

9. Location de la salle des Fêtes hors Commune

Rapporteur : M. Le Maire COURREGÉLOGUE Christophe

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de planning de réservation de la salle des fêtes, la commune n'a pas pu, au dernier moment, honorer la demande de location qui avait été faite pour le 16 février 2019. Nous avons dû trouver une solution de remplacement et louer la salle des fêtes de la commune de FAUILLET. Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre en charge les frais de la location de la salle des fêtes de FAUILLET pour un montant de 500 euros.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité

10. Travaux en cours

Eglise de Virazeil : le zinc de la sacristie a été réparé

11. Questions diverses

Point sur le périscolaire : Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des courriers de plainte des parents et agents qui accusent des agents communaux de maltraitance envers les enfants. Monsieur le maire explique que cette année il y a eu une restructuration avec le passage à 1 service au lieu de 2.

M. Le Maire a pris contact avec la gendarmerie, M. le maire explique toute l'affaire et l'historique des faits.

Il dit qu'il y aura un Conseil d'école extraordinaire le 4 juin 2019

PLU Marmande : M. le Maire expose la carte du zonage de PLU de Marmande, explique la carte sur les parties limitrophes de la Commune

PLU Pumyclan : M. Le Maire expose la carte du zonage. Il explique les zones en limite de la commune.

L'Association des loisirs de Sainte Abondance souhaite mettre en place de gros conteneur pour stocker du matériel. Suite à la visite sur site et au vu de la taille du conteneur, ce projet a été refusé.

Samedi 01 et 02 juin 2019 : Exposition féline à la salle des fêtes de Virazeil

Le 14 juin 2019 à l'ADAPT : dernier Concert du Printemps musical, le concert est gratuit

Le 08 juin 2019 : Feu d'artifice à Saint Abondance

Le 15 juin 2019 : Fête des écoles de Virazeil

Le 21 juin 2019 : fête de la musique de Virazeil

Les 22 et 23 juin 2019 : Spectacle de danse de l'Association les Petites Fées

Mme VALENTIN signale qu'une personne capture des chiens chez les gens et les garde puis les relâche quelques jours plus tard ; les gendarmes l'ont confirmé ; des chiens disparaissent puis réapparaissent. Elle demande d'être vigilant.

Commission urbanisme : le jeudi 06 juin à 14 h 30 pour valider la réponse que l'on va faire pour la zone NP

La séance est levée à 23 h 13